

# Compte rendu de la séance du 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Gilles ROBERT, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY

Représentés : Monsieur Benoît MENE par M. Patrick LECROQ

Absent excusé : Monsieur Joel MENE

Absent : Monsieur Julien AUDIER-SORIA

Secrétaire de la séance : Madame Frédérique LATOUR

## Ordre du jour:

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 29 novembre 2022
- Achat Maison BES
- Budget Eau et Assainissement : virement de crédit
- Questions diverses

## APPROBATION PROCES VERBAL - SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 30 novembre 2022 et l'émarge.

## Délibérations du conseil:

### Acquisition des parcelles B154, B155, B248 et B277 d'une superficie de 770 m<sup>2</sup> au sol appartenant à M. BES Francis ( DE 093 2022)

M. le Maire expose au conseil le projet de réhabilitation avec notamment l'installation de services publics relatif aux immeuble sis 4/6 rue Saint Jean

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 02/08/2022 d'une valeur vénale de 100 000 euros

Il informe que le propriétaire des dites parcelles de terrain B154, B155, B248 et B277 d'une superficie de 770m<sup>2</sup>, sises 4/6 rue Saint Jean accepte de les vendre au prix du domaine

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet d'acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de
  - Des parcelles B154, B155, B248 et B277
  - Superficie : 770m<sup>2</sup> (B154 : 192m<sup>2</sup> - B155 : 336 m<sup>2</sup> - B248 : 156m<sup>2</sup> - B277 : 86m<sup>2</sup>)
  - Sise : 4/6 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent
  - Au prix de : 100 000 euros (cent mille euros)
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte d'acquisition de ces terrains d'une superficie de 770 m<sup>2</sup> qui sera établi par l'Office Notarial du Canigou à PRADES 66500, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet achat et a effectuer les mandats correspondants à cette dépense.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Il est bien entendu que les frais de passation d'acte seront à la charge de l'acheteur.

### Vote de crédits supplémentaires -Budget Eau et Assainissement ( DE 094 2022)

Annulée erreur d'écriture

### Vote de crédits supplémentaires -Budget Eau et Assainissement ( DE 095 2022)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 2 315 du budget de l'exercice 2022, sont insuffisants pour prévoir les travaux liés à la pénurie d'eau, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	80000.00	
604	Achats d'études, prestations de services	-12000.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-50300.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-7700.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-8000.00	
706129	Reversement redevance modernisat° agence eau	-2000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**INVESTISSEMENT :****DEPENSES****RECETTES**

2315	Installat°, matériel et outillage techni	107240.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		80000.00
131	Subvention d'équipement		27240.00
<b>TOTAL :</b>		<b>107240.00</b>	<b>107240.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>107240.00</b>	<b>107240.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Séance close à 19h45